

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 1		Planification de l'aménagement forestier						
Cadrage de l'enjeu		Les Plans d'aménagement forestier (PAFIT et PAFIO) présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs (PAFIT). Le PAFIO couvre les secteurs d'intervention, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. La stratégie et les choix d'aménagement forestier en découlant ont des impacts sur la possibilité forestière, ce qui est aussi vrai à l'inverse.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Prise en compte des réalités locales dans la planification des aménagements	1.1 Ancrer la planification de la forêt dans son contexte local.	- TGIRT - Outil d'harmonisation (fiche VOIC 5.4.1) et fiches VOIC, (possible à l'échelle de l'UA et par territoire spécifique, p. ex. : TFS)	1.1.1 Effectuer le suivi des consultations publiques et autochtones.  1.1.2 Appuyer/solliciter les membres dans la démarche d'identifications des objectifs.	MFFP  Coordonnateur et membres de la TLGIRT	En continu (le suivi des consultations publiques se fait déjà).	- Mise en place d'un registre des consultations publiques ( <b>oui/non</b> ) - Documentation/compilation des consultations publiques tenues dans le registre et informations associées au registre (dates, sujets abordés, etc.).  - Nombre de fiches VOIC discutées et/ou adaptées aux objectifs de la TLGIRT.	
	2. Implication des différents intervenants locaux dans la planification des activités d'aménagement forestier	2.1 S'assurer d'être impliqué en amont dans la planification des secteurs de récoltes.	- Présentation annuelle du PAFIO - Article 56 LADTF	2.1.1 Mettre en place un projet de planification collaboratif mixte.  2.1.2 Optimiser le taux de participation aux TLGIRT et comités	MFFP, BGA, Coordonnateur et membres de la TLGIRT  Coordonnateur et membres de la TLGIRT	À venir  Annuel	- À court terme : Formation du comité de travail ( <b>oui/non</b> ). - À moyen terme : Réalisation des séances de travail du comité (compilation dans un registre) ( <b>oui/non</b> ). - À long terme : Mise en œuvre de la planification collaborative ( <b>oui/non</b> ).  - Taux de participation des membres	
	3. Degré de naturalité du paysage forestier (qualité du paysage).  À noter : Une forêt dite naturelle (degré de naturalité de la forêt) signifie que celle-ci n'a pas subi de transformations significatives résultant de l'exploitation industrielle à grande échelle. À l'opposé, plus le niveau d'altération d'un paysage forestier est élevé, plus il diffère du paysage forestier naturel.	3.1 Contribuer au maintien d'un degré élevé de naturalité du paysage forestier.	- Fiche harmonisation, VOIC 5.4.1 - Le RADF encadre également les protections visuelles par les articles 7 à 14. - Pour ce qui est de l'ambiance forestière, l'ART. 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés.	3.1.1 Discuter du concept de naturalité du paysage forestier et présenter les différents outils de contrôle.  3.1.2 Déterminer, lors d'une rencontre de travail, si les outils d'encadrement et de contrôle sont suffisants.	MFFP  MFFP, Coordonnateur et membres de la TLGIRT	À venir  À venir	- Présentation par le MFFP réalisée ( <b>oui/non</b> ).  - Analyse des outils de contrôle et recommandations déposée et présentée à la Table ( <b>oui/non</b> ).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle		
Enjeu n° 1		Planification de l'aménagement forestier						
Cadrage de l'enjeu		Les Plans d'aménagement forestier (PAFIT et PAFIO) présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts et la stratégie d'aménagement retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs (PAFIT). Le PAFIO couvre les secteurs d'intervention, la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement comme les traitements sylvicoles non commerciaux et la voirie. La stratégie et les choix d'aménagement forestier en découlant ont des impacts sur la possibilité forestière, ce qui est aussi vrai à l'inverse.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	4. Réalisation des travaux d'aménagement forestier et méthodes applicables	4.1 Assurer l'harmonisation des méthodes de coupe afin de répondre aux enjeux environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réglementation en place, dans certains cas, est jugée insatisfaisante aux yeux de certains intervenants.</li> <li>- Guide sylvicole du Québec</li> <li>- Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP)</li> <li>- Outil VECTER (outil de suivi de la gestion contractuelle)</li> <li>- Harmonisation opérationnelle réalisée par les BGA avec les intervenants (cas par cas)</li> <li>- Certification forestière</li> </ul>	4.1.1 Présenter et expliquer les prescriptions, critères, réglementations, processus de suivi et de contrôle des activités d'aménagement du MFFP associées aux coupes.	MFFP	À venir	- Présentation par le MFFP réalisée ( <b>oui/non</b> ).	- Les prescriptions consistent en des actes professionnels qu'il n'est pas toujours possible de venir confronter. Offrir une présentation permettra d'expliquer les critères et contextes justifiant ces prescriptions.
				4.1.2 Si nécessaire, suggérer des harmonisations.	MFFP, Coordonnateur et membres de la TLGIRT	En continu	- Nombre de mesures d'harmonisation déposées au Ministère pendant l'année.	
				4.1.3 Prendre contact avec l'UG responsable du territoire pour faire signalement.	Membres de la TLGIRT et tout utilisateur	En continu	- Nombre de signalements déposés par année.	- Inclure le lien pour la fiche de signalement
				4.1.4 À des fins de sensibilisation sur les méthodes de coupes prescrites, au besoin organiser des visites terrain périodiques pour observer les travaux de coupes.	MFFP, Coordonnateur et membres de la TLGIRT	Chaque printemps	- Visites terrain réalisées ( <b>oui/non</b> ).	
		4.2 Minimiser les changements de dernière minute à la planification des récoltes et instaurer une façon efficace de partager l'information.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grille de gestion des écarts.</li> <li>- Programmation annuelle (PRAN) de la Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord en ligne.</li> <li>- Fiche harmonisation (5.4.2)</li> </ul>	4.2.1 Présenter la grille de gestion des écarts à la Table bonifier cette dernière au besoin	MFFP	À venir	- Présentation de la grille de gestion des écarts ( <b>oui/non</b> )	
	5. Révision des échelles d'intervention	5.1 Développer une façon de gérer multiéchelles : une échelle macro pour les enjeux généraux et une échelle micro pour les enjeux spécifiques liés à certains secteurs afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Règles de répartition spatiales</li> <li>- Harmonisation opérationnelle réalisée par les BGA avec les intervenants (cas par cas)</li> <li>- Zones d'harmonisation (UFZ)</li> <li>- VOIC</li> </ul>	5.1.1 Présenter les échelles existantes et déterminer, en collaboration avec le ministère, des unités pouvant répondre à cette préoccupation	MFFP	À venir	- Séance de travail avec le Ministère réalisée ( <b>oui/non</b> ).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 2		Protection et mise en valeur de la faune						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques, dont certaines à statut particulier. Les espèces à statut sont protégées conformément aux lois et règlements applicables.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Maintien et qualité de la faune et de son habitat	1.1 Considérer la protection des éléments particuliers d'intérêt faunique, dont le caribou forestier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche VOIC harmonisation</li> <li>- Projet PADF</li> <li>- LADTF</li> <li>- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</li> <li>- RADF</li> <li>- Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier</li> <li>- Règlement sur les habitats fauniques</li> <li>- Guide d'intégration des habitats fauniques à la planification forestière (Nature Québec)</li> <li>- Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</li> <li>- Fiche VOIC 1.6.1</li> </ul>	1.1.1 Présenter les résultats du projet sur le Garrot d'Islande	Environnement Côte-Nord, table, MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon l'avancement des travaux.</li> <li>- Garrot : d'ici septembre 2021.</li> </ul>	- Présentation réalisée ( <b>oui/non</b> ).	- Projet avec le PADF volet 2, une partie sera livrée en septembre 2021.
				1.1.2 Assurer la mise à jour de la fiche VOIC caribou suite à la mise en place du plan de protection du caribou forestier.	MFFP	Selon l'avancement des travaux du GOR	- Mise à jour de la fiche VOIC caribou ( <b>oui/non</b> ).	
		1.2 Limiter le dérangement de la faune dans le cadre des activités forestières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesures d'harmonisation opérationnelle</li> </ul>	1.2.1 Cibler une ou des espèces vulnérables aux dérangements des activités forestières afin de développer une éventuelle fiche en sous-comité.	Table-MRC	Au besoin	- Nombre de nouvelles fiches VOIC développées pour de nouvelles espèces vulnérables.	
2.	Conservation de la diversité biologique	2.1 Favoriser la conservation de la diversité biologique au sein de la faune locale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fiches VOIC adoptées par la TGIRT en lien avec l'aménagement écosystémique : 1.1.1 ; 1.2.1 ; 1.3.1 ; 1.4.1 ; 1.4.2 ; 1.4.3 ; 1.4.4 ; 1.5.1 ; 1.5.2 et 1.6.1 et 1.6.2 qui traitent des espèces menacées et vulnérables</li> <li>- Projet PADF GARROT</li> </ul>	2.1.1 Discuter des actions potentielles à mettre en œuvre lors d'une rencontre de travail et faire le choix des actions qui semblent les plus appropriées (à intégrer à ce plan d'action ensuite).	MRC-MFFP	À venir	- Intégration des actions liées à la diversité biologique dans le plan d'action ( <b>oui/non</b> ).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 2		Protection et mise en valeur de la faune						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des habitats pour diverses espèces fauniques et floristiques, dont certaines à statut particulier. Les espèces à statut sont protégées conformément aux lois et règlements applicables.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	3. Qualité de l'eau	3.1 Protéger les bassins versants de rivières à saumon et des plans d'eau présentant des signes d'altération par l'érosion des berges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de Contrôle Régional (PCR) (outil de suivi du respect de la réglementation du MFFP)</li> <li>- Fiche de signalement</li> <li>- LADTF</li> </ul>	3.1.1 Voir dans d'autres régions comment ils ont géré la situation de l'entretien des chemins.		À venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation à la Table des résultats d'analyse concernant la gestion de l'entretien des ponceaux (<b>oui/non</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation sur la protection d'éléments faunique faite le 30 juin 2020. <a href="https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontres-2020-hcn-30-juin-2020/">https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontres-2020-hcn-30-juin-2020/</a></li> <li>- <u>Présentation de Julien Beaulieu, mars 2021</u></li> </ul>
				3.1.2 Proposer un projet pilote de traverse à gué tel qu'évoqué dans les travaux de M. Sylvain Jutras (U. Laval).	Table-OBV-Ministère-MRC	À venir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme : Formation d'un comité de travail sur le projet pilote (<b>oui/non</b>).</li> <li>- À moyen terme : Mise en œuvre du projet pilote (<b>oui/non</b>).</li> <li>- À moyen terme : Mise en place d'un registre de compilation de données (<b>oui/non</b>).</li> <li>- À long terme : Présentation des résultats du projet pilote à la Table et au Ministère (<b>oui/non</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le moment, le RADF ne permet pas les traverses à gué (contre la loi). L'idée derrière cette action est donc de proposer un projet pilote afin de valider les impacts que cela pourrait avoir et si les résultats sont concluants. Il serait ensuite possible de travailler à modifier la loi, car le tout pourrait être une solution pour régler la problématique des ponceaux en désuétude.</li> </ul>
		3.2 Assurer une bonne connaissance de la réglementation et des directives en matière de protection des berges.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RADF</li> <li>- Mesure d'harmonisation opérationnelle</li> <li>- LADTF</li> <li>- Fiche VOIC — Bande riveraine</li> <li>- Suivi application du RADF</li> </ul>	3.2.1 Informer les membres de la Table sur les exigences et pratiques en matière de protection des berges. Présentation à faire par le répondant RADF du MFFP.	MFFP		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation faite (<b>oui/non</b>)</li> </ul>	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle		
Enjeu n° 3		Harmonisation des usages						
Cadrage de l'enjeu		La forêt fait l'objet d'une utilisation multifonctionnelle par différents usagers (usages récréatifs, industriels, etc.). Cette utilisation est susceptible d'engendrer des conflits ou contraintes d'usages.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Qualité du milieu naturel pour la réalisation d'activités récréotouristiques	1.1 Minimiser l'impact des travaux d'aménagement forestier sur les activités récréotouristiques de la forêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche VOIC 5.4.1</li> <li>- Tables opérationnelles</li> <li>- Mesures d'harmonisations opérationnelles</li> <li>- Le RADF encadre également les protections visuelles par les articles 7 à 14.</li> <li>- Pour ce qui est de l'ambiance forestière, l'ART. 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés.</li> </ul>	1.1.1 S'assurer que les outils actuels répondent aux objectifs de ce sous-enjeu	MRC	Périodiquement		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle (PRAN) de la Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord en ligne.</li> </ul>
	2. Réalisation des activités traditionnelles Innu Aitun (chasse et autres activités)	2.1 Améliorer la prise en compte du savoir et des préoccupations des Premières Nations et assurer la prise en compte des activités traditionnelles Innu Aitun dans la planification.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canal Parallèle de consultation entre le MFFP et les communautés innues</li> </ul>	2.1.1 Organiser une présentation par le MFFP du canal de communication parallèle MFFP-Communautés innues afin d'éclaircir ce point.	MFFP-Coordonnateur	Table de décembre 2021 ou mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation réalisée par le MFFP (<b>oui/non</b>).</li> <li>- Produire et mettre à disposition des membres un logigramme présentant le canal (<b>oui/non</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pessamit a fait une présentation aux 3 TGIRT soit le 1<sup>er</sup>, 8 et 22 juin 2021 afin de sensibiliser les membres à leurs préoccupations. Il serait intéressant que la communauté d'Essipit fasse également une présentation.</li> </ul>
	3. Réalisation des activités de chasse	3.1 Préserver la quiétude des lieux durant la chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiche VOIC 5.4.1</li> <li>- Fiche 5.4.2 Harmonisation des usages en période de chasse à l'original.</li> </ul>	3.1.1 S'assurer que les outils actuels répondent aux objectifs de ce sous-enjeu	MRC	Périodiquement		
	4. Arrimage entre les outils et façons de faire en terres publiques et terres privées	4.1 S'assurer de la cohérence entre les outils et orientations d'aménagement en terres publiques et en terres privées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LADTF s'applique</li> </ul>		Municipalités — MRC			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce n'est pas du ressort des tables, mais il serait possible d'expliquer ce qui est fait et ce qui doit être fait dans le cadre d'une présentation ou d'un point d'information. À valider auprès des membres.</li> </ul>

\*\*\*Ajouter le sous-enjeux : Production de produits forestiers non-ligneux, tels que la production de champignons par exemple et élaborer des objectifs et actions en corrélation.

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle		
Enjeu n° 4		Adaptation aux changements climatiques						
Cadrage de l'enjeu		Le réchauffement du système climatique a des impacts sur la forêt, qui devraient s'amplifier dans le futur. Dans ce contexte, il est nécessaire de s'attarder à ces impacts et de prévoir des façons de faire pour faire face aux impacts à ces changements.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Compléments d'information
	1. Manque de connaissance de la vulnérabilité et des effets prévus des changements climatiques sur le territoire	1.1 Améliorer les connaissances régionales en matière de changements climatiques pour l'ensemble des acteurs du territoire.	- Stratégie en cours de réalisation au MFFP (projets pilotes)	1.1.1 Lorsque la stratégie du MFFP sera finalisée, effectuer une présentation à la Table		À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	- Présentation réalisée ( <b>oui/non</b> ).	- Le MFFP de la division de Québec a fait une présentation à la table GIRT le 1 <sup>er</sup> décembre 2020, concernant les changements climatiques. La présentation est disponible dans l'intranet : <a href="#">Rencontre TLGIRT Haute-Côte-Nord — 1er décembre 2020</a>   <a href="#">TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca)</a>
				1.1.2 Déterminer d'actions à prendre de la rencontre de travail (une fois la présentation effectuée par le MFFP)		À déterminer une fois la présentation du MFFP finalisée.	- Dépôt et présentation des actions à entreprendre ( <b>oui/non</b> ).	
				1.1.3 Faire une étude de vulnérabilité de la forêt en lien avec les changements climatiques.			- Étude de vulnérabilité réalisée ( <b>oui/non</b> ).	
				1.1.4 Créer un comité régional comprenant des experts qui étudiera les effets des changements climatiques sur la forêt Nord-Côtoise.			- Mise en place du comité ( <b>oui/non</b> ).	
		1.2 Favoriser la durabilité des écosystèmes	Fiches VOIC : <ul style="list-style-type: none"> <li>1.4.1 : Maintien de structure par la coupe partielle</li> <li>1.4.2 : Coupe à rétention variable</li> <li>1.4.3 : Récolte CPRS par bouquets</li> <li>1.4.4 : Plan de récupération écosystémique</li> </ul>	1.2.1 Procéder à l'acquisition de connaissances concernant les différents paramètres de la durabilité des écosystèmes et valider les points à étudier plus en profondeur.				
	2. Maintien et amélioration de la biodiversité	2.1 S'assurer que des inventaires fauniques existent pour les espèces pertinentes présentes sur le territoire (particulièrement pour le caribou forestier).	- Travaux de la stratégie caribou en cours - Projet Garrot - Fiches VOIC 1.6.1, 1.6.2	2.1.1 Lorsque la stratégie du MFFP sera finalisée, effectuer une présentation à la Table	Pas du ressort des tables. Projet Garrot : Environnement C-N	Selon l'avancement des travaux.	- Présentations des travaux de la stratégie ( <b>oui/non</b> ).	- Présentation de documents en septembre 2021.
	3. Accroissement de la séquestration de carbone en forêt	3.1 Contribuer à maximiser la séquestration de carbone en forêt	- Stratégie en cours de réalisation au MFFP	3.1.1 Valider, et mettre à jour si nécessaire, la fiche VOIC sur les milieux humides (en cours)	MFFP — MRC, sous-comité	Travaux en cours, pour 2023	- Validation/mise à jour à la fiche réalisée ( <b>oui/non</b> ).	- Les travaux du sous-comité sont débutés. La fiche devrait voir le jour lors de la mise à jour du PAFIT.
				3.1.2 Organiser une présentation sur la séquestration de carbone par des spécialistes	MFFP — MRC		- Présentation réalisée ( <b>oui/non</b> ).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle	
				3.1.3 Faire une veille sur les pratiques novatrices mises en place ailleurs dans des environnements similaires et discuter des possibilités de mise en œuvre.			- À court terme : détermination du responsable de la veille ( <b>oui/non</b> ). - À court terme : présentation des résultats de la veille ( <b>oui/non</b> ).
4.	Perte de bois due aux perturbations naturelles	4.1 Connaître les efforts (perte de volumes) des perturbations naturelles.	- Plan TBE, plan de récupération (fiche VOIC) perte de superficie, récupération du bois mort - Calcul du forestier en chef	4.1.1 Présenter les résultats du calcul du forestier en chef.	MFFP-MRC		- Présentation des résultats réalisée ( <b>oui/non</b> ). - Le MFFP de la division de Québec a fait une présentation à la table GIRT le 1 <sup>er</sup> décembre 2020, concernant les changements climatiques. La présentation est disponible dans l'intranet : <a href="#">Rencontre TLGIRT Haute-Côte-Nord — 1er décembre 2020   TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca)</a>
5.	Modification du couvert : composition en essence		- Fiche VOIC 1.3.1	5.1.1 Mettre en place un projet pilote de plantation d'essences adaptée aux changements climatiques.			- Projet pilote mis en place ( <b>oui/non</b> ).
6.	Remise en production des superficies	6.1 S'assurer de remettre en production l'ensemble des superficies récoltées.	- Projet PADF Volet 2	6.1.1 Documenter les enjeux de la sylviculture sur la Côte-Nord.	La Nord-Côtière et le CEDFOB	En cours	- À court terme : Détermination de la personne responsable de l'analyse ( <b>oui/non</b> ). - À moyen terme : Dépôt et présentation de l'analyse à la Table et au Ministère ( <b>oui/non</b> ). - De la documentation sera présentée en septembre 2021.



TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Conservation et développement de l'accès au territoire	1.1 Clarifier la responsabilité de l'entretien des chemins suite au départ des compagnies forestières.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Article 116 du RADF</b> : Toute personne réalisant une activité d'aménagement forestier qui utilise régulièrement un chemin <u>doit entretenir adéquatement la signalisation routière afin d'assurer la sécurité des usagers et la protection des infrastructures routières</u>. Il en est de même du <u>gestionnaire d'une pourvoirie, d'une zone d'exploitation contrôlée ou d'une réserve faunique [...]</u></li> <li>- <b>Article 64 du RADF</b> : Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, [...], <u>abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable</u>. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.</li> <li>- <b>ART. 41 à 44 LADTF</b></li> </ul>	<p>1.1.1 Présenter les règles et orientations concernant la gestion et l'entretien des chemins publics.</p> <p>1.1.2 Informer les membres des différents programmes d'aide financière qui permettent l'entretien des chemins forestiers et la réfection de ponceaux délaissés par l'industrie forestière.</p>	MFFP — Coordonnateur	À venir	- Présentation réalisée ( <b>oui/non</b> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation a été faite, par la MRC, le 12 juin 2019, concernant la planification de l'accès au territoire qui tient compte des divers enjeux (sociaux, économiques, fauniques et environnementaux). La présentation englobait les diverses problématiques concernant chacun des enjeux, de celles englobées par la loi, de la planification forestière, de pistes de solution et du pouvoir de la table GIRT. La présentation est disponible dans l'intranet : <a href="#">Rencontre TLGIRT Haute-Côte-Nord — 12 juin 2019   TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca)</a></li> <li>- Présentation du ministère le 13 juin 2018 concernant les chemins, sablières et infrastructures forestière. La présentation est disponible dans l'intranet du site web : <a href="#">Rencontre TLGIRT Haute-Côte-Nord — 13 décembre 2018   TGIRT Côte-Nord (tgirtcote-nord.ca)</a></li> </ul>
					MFFP		- Réception de la documentation par les membres de la Table ( <b>oui/non</b> ).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_PRCM_2019-2020_2.pdf">https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GM_PRCM_2019-2020_2.pdf</a></li> <li>- Programme de remboursement pour des coûts pour des chemins multiressources. (Industrie seulement)</li> <li>- PADF Volet 2</li> </ul>



TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle		
Enjeu n° 5		Accessibilité au territoire						
Cadrage de l'enjeu		Plusieurs chemins et routes sillonnent la forêt permettent une certaine accessibilité au territoire forestier. La planification du développement du réseau et sa pérennité doivent être concertées.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
		1.2 Assurer une accessibilité au territoire pour les différents utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PRCM (programme de remboursement des coûts de chemin à l'industrie)</li> <li>- PADF – Volet II</li> </ul>	1.2.1 Intégrer l'analyse des différents usages et de leurs besoins/préoccupations lors de la planification du réseau routier forestier.	MFFP — TGIRT			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation (point d'information) sur le PRCM pourrait être faite aux membres afin que ceux-ci aient une meilleure connaissance de celui-ci toutefois le PRCM est seulement accessible aux BGA, c'est d'ordre financier entre le MFFP et le BGA. À valider auprès des membres.</li> </ul>
	2. Impact de l'étalement du réseau routier en forêt	2.1 Atténuer les impacts négatifs du réseau routier en forêt.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RADF Art. 81. Possibilité de fermer des chemins</li> </ul>	2.1.1 Acquérir des connaissances à l'aide d'études faites, par exemple en faisant des recherches sur les façons de faire dans d'autres provinces pour la gestion du réseau routier en forêt, et mettre en place une fiche VOIC, le cas échéant.	MFFP-MRC		<ul style="list-style-type: none"> <li>- À court terme : Détermination de la personne responsable (<b>oui/non</b>).</li> <li>- À court terme : Dépôt et présentations des constats de l'étude à la Table (<b>oui/non</b>).</li> <li>- À moyen terme : Mise en place de la nouvelle fiche VOIC (<b>oui/non</b>).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La fermeture d'un chemin doit être autorisée par le Ministère en vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (art.11.3) ou de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (art.41). Les citoyens, les entreprises ou les organismes peuvent adresser une demande de fermeture temporaire ou permanente d'un tel chemin au Ministère.</li> <li>- Présentation du ministère faite le 13 juin 2018 concernant la fermeture de chemins — cas des ouvrages amovibles. <a href="#">Rencontre TLGIRT Haute-Côte-Nord — 13 décembre 2018   TGIRT Côte-Nord (tqirtcote-nord.ca)</a></li> </ul> <p>*La réflexion et les modes de fonctionnement sont beaucoup plus poussés dans d'autres provinces.</p>
	3. Manque de connaissances de chemins forestiers	3.1 Acquérir des connaissances au niveau des chemins existants non utilisés par les forestières et de leur état.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil Routard (outil géomatique gouvernemental bonifié par l'industrie (RATF))</li> <li>- Couche géomatique réalisée par la CRÉ</li> </ul>	3.1.1 Consulter les outils géomatiques de la CRÉ portant sur les chemins forestiers existants.	MFFP-MRC		- Détermination de la personne responsable ( <b>oui/non</b> ).	
3.1.2 Collaborer à la mise à jour, s'il y a lieu, de la couche géomatique de la CRÉ sur les chemins forestiers				MFFP-MRC		- Mise à jour réalisée ( <b>oui/non</b> ).		
3.1.3 Diffuser la cartographie des chemins forestiers à l'ensemble des parties prenantes				MFFP-MRC		- Diffusion de la cartographie réalisée ( <b>oui/non</b> ).		
3.1.4 Mettre à contribution les membres des tables pour aider à mieux identifier les chemins.				MFFP-MRC		- Présentation de la cartographie à la Table réalisée ( <b>oui/non</b> ).		

**TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle		
<b>Enjeu n° 6</b>		<b>Pérennité, rentabilité, compétitivité de l'industrie forestière</b>						
<b>Cadrage de l'enjeu</b>		L'industrie forestière regroupe les activités de foresterie, d'exploitation forestière et de fabrication des produits en bois, en papier et en carton. La MRC de Sept-Rivières est dépendante du secteur primaire, ce qui rend fragile son économie. L'industrie forestière devrait être florissante dans la MRC étant donné la quantité de matière ligneuse disponible, mais ce n'est pas le cas.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Prévisibilité dans la planification	1.1 Assurer une prévisibilité à long terme, sur 10 ans par exemple, pour permettre à l'industrie de faire des investissements appropriés.	- PAFIO	1.1.1 Établir le portrait de l'industrie forestière de la MRC	CEDFOB		- Présentation de l'étude à la Table ( <b>oui/non</b> )	
				1.1.2 Déterminer et prioriser les enjeux	CEDFOB		- Présentation de l'étude à la Table ( <b>oui/non</b> )	
				1.1.3 Élaborer les fiches VOIC	CEDFOB		- Fiches VOIC en vigueur ( <b>oui/non</b> )	
	2. Flexibilité dans la planification/conciliation avec le ministère	2.1 Viser un travail par objectifs plutôt que par critères fixes applicables à l'ensemble des régions afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie de la Côte-Nord (la réalité de Québec n'est pas la même que sur la Côte-Nord).	- Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord.	2.2.1 Suivre les travaux du comité et proposer des actions			- Présentation des travaux du comité à la Table ( <b>oui/non</b> ).	- Pas du ressort de la table
	3. Compétitivité de l'industrie forestière, incluant l'aspect des coûts d'opération élevés sur la Côte-Nord.	3.1 Bonifier les mesures gouvernementales pour l'aménagement écosystémique.	- Entente Côte-Nord - Redevances forestières qui tiennent compte des coûts d'opération - Comité sur la compétitivité de l'industrie forestière sur la Côte-Nord. - Projet PADF	3.1.1 Mettre en place un sous-comité afin de faire des propositions au niveau de l'aménagement écosystémique.	MRC – CEDFOB — Industries	Des documents seront prêts en septembre 2021.	- Mise en place du sous-comité.	- Révision ciblée du régime forestier pour favoriser la compétitivité des entreprises du secteur forestier (présentation 1er décembre 2020) <a href="https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tlgirt-haute-cote-nord-1-decembre-2020/">https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontre-tlgirt-haute-cote-nord-1-decembre-2020/</a>
				3.1.2 Présentation des résultats du projet PADF			- Présentation des résultats du PADF réalisée ( <b>oui/non</b> ).	
				3.2.1 Suivre les travaux du comité et proposer des actions			- Présentation des travaux du comité à la Table ( <b>oui/non</b> ).	

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires		Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)				Enjeux pertinents, mais sous contrôle		
Enjeu n° 7		Qualité de l'expérience récréotouristique						
Cadrage de l'enjeu		La forêt offre des sites naturels attrayants et permet de nombreuses utilisations récréotouristiques aux usagers. L'expérience forêt réfère ici aux bénéfices offerts par la forêt et valorisés par ses usagers dans un contexte récréatif ou touristique, par exemple les paysages naturels, la richesse des milieux naturels, la productivité faunique et floristique, etc.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Maintien de la qualité de l'expérience forêt et de la productivité de la forêt pour les activités de récoltes.	1.1 Maintenir une qualité du milieu forestier adéquate et contribuer à assurer une rétention des utilisateurs de la forêt sur les TFS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'article 15 du RADF amène certaines précisions pour les territoires fauniques structurés</li> <li>- Fiche VOIC 5.4.2 — période de chasse</li> <li>- Notion paysage (RADF)</li> </ul>	1.1.1 Débuter une réflexion sur la rétention des utilisateurs de la forêt et de leur impact économique.	MFFP			
	2. Protection des ravages hivernaux d'originaux connus et identifiés afin de maintenir et d'augmenter la qualité de chasse dans les TFS.	2.1 Prendre en compte les ravages hivernaux d'originaux dans la planification forestière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide d'aménagement de l'habitat de l'original (fondation de la faune)</li> </ul>	2.1.1 Créer une revue de littérature et proposition d'une fiche	MRC-Table-MFFP		- Revue de littérature réalisée ( <b>oui/non</b> ).	- Présentation sur la protection d'éléments fauniques faits le 30 juin 2020. <a href="https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontres-2020-hcn-30-juin-2020/">https://tgirtcote-nord.ca/download/rencontres-2020-hcn-30-juin-2020/</a>
2.1.2 Fiche VOIC — Élaborer une fiche pour la protection des ravages d'originaux (p. ex : gros nid)				MRC-Table-MFFP		- Fiche VOIC proposée au Ministère ( <b>oui/non</b> ).		
2.1.3 Inviter un spécialiste (biologiste) afin d'expliquer les incidences des activités forestières sur l'habitat et les ravages d'originaux.						- Présentation du spécialiste réalisée ( <b>oui/non</b> ).		

TABLEAU DES ENJEUX – TLGIRT DE LA HAUTE-CÔTE-NORD  
Code de couleurs pour la hiérarchisation

Enjeux prioritaires	Enjeux à surveiller (pertinents, mais non prioritaires)	Enjeux pertinents, mais sous contrôle
---------------------	---	---------------------------------------

Enjeu n° 8		Planification des travaux sylvicoles						
Cadrage de l'enjeu		La sylviculture regroupe les méthodes et pratiques utilisées afin de développer et mettre en valeur la forêt. Les travaux sylvicoles visent à augmenter le rendement de la forêt en qualité ou en quantité. Ces travaux sont nécessaires afin de régénérer la forêt.						
Priorité	Sous-enjeux (et/ou préoccupations)	Objectifs	Outils d'encadrement/contrôle existant	Actions	Personne/organisme responsable de la mise en œuvre de l'action	Échéancier	Indicateurs de suivi	Complément d'information
	1. Manque de main-d'œuvre/ressources pour effectuer les travaux	1.1 Mieux comprendre le manque de main-d'œuvre et ressources pour effectuer les travaux sylvicoles.		1.1.1 Informer sur les conditions de travail, la rémunération et évaluer/identifier les enjeux de planification. 1.1.2 Discuter d'initiatives afin de valoriser le métier d'ouvrier sylvicole.	Entreprise sylvicole		- Présentation d'un état de la situation du secteur de la sylviculture <b>(oui/non)</b>	
	2. Innovation du donneur d'ouvrage pour la réalisation des travaux dans ses appels d'offres (AO)	2.1 Explorer l'utilisation de moyens alternatifs pour améliorer l'efficacité des travaux sylvicoles et pallier le manque de main-d'œuvre.		2.1.1 Faire une veille sur ce qui se fait ailleurs (moyens alternatifs, par exemple moyens technologiques pour réaliser les travaux sylvicoles et pallier le manque de main-d'œuvre) et émettre des recommandations quant à l'usage de ces moyens alternatifs.	Entreprise sylvicole		- À court terme : détermination du responsable de la veille <b>(oui/non)</b> - À court terme : présentation des résultats de la veille <b>(oui/non)</b>	- Une présentation pourrait être faite toutefois cela n'est pas dans le mandat de la table. Le portrait nord-côtier de la sylviculture peut aider. À valider auprès des membres.